



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et de l'aménagement

CDNPS DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
Formation sites et paysages

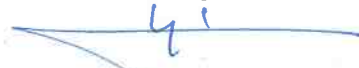
Avis sur PC 014 665 26 00002 – Commune de SALLENELLES – Restructuration et l'extension de la maison de la nature et de l'estuaire à SALLENELLES – Conseil départemental du Calvados

Présidence : M. Stéphane SINAGOGA, secrétaire général

Cette demande d'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis simple de la CDNPS au titre de l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme.

La commission émet un avis favorable sur la demande.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Stéphane SINAGOGA